



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 2 — 2006

Séance

du mercredi 25 janvier 2006

Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence: Charles Juillard (PDC), président du Parlement.

Secrétariat: Jean-Claude Montavon, vice-chancelier d'Etat.

Ordre du jour:

17. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2006

(La séance est ouverte à 14 heures en présence de 60 députés.)

Le président: Mesdames et Messieurs, Madame et Messieurs les Ministres, nous allons reprendre nos débats avec l'arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2006. Pour l'entrée en matière, je passe la parole au président de la commission.

17. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2006

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

vu l'article 2, alinéa 3, de la loi d'impôt du 26 mai 1988 (RAJU 641.11),

arrête:

Article premier

Le Parlement arrête le budget pour l'année 2006.

Article 2

La quotité de l'impôt est fixée à 2,85.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président: Charles Juillard
Le vice-chancelier d'Etat: Jean-Claude Montavon

Compte administratif:

	BUDGET 2006		BUDGET 2005	
	Charges	Produits	Charges	Produits
FONCTIONNEMENT				
Charges et revenus	690'365'900	677'615'300	682'518'100	669'805'500
Excédent de charges		12'750'600		12'712'600
INVESTISSEMENTS				
Dépenses et recettes	55'751'700	15'646'500	58'955'800	16'725'300
Investissements nets		40'105'200		42'230'500
FINANCEMENT				
Investissements nets	40'105'200		42'230'500	
Amortissements		33'000'000		32'600'000
Excédent de charges (fonctionnement)	12'750'600		12'712'600	
Insuffisance de financement		19'855'800		22'343'100
VARIATIONS AU BILAN				
Insuffisance de financement	19'855'800		22'343'100	
Report au bilan (passifs)	48'646'500		49'325'300	
Report au bilan (actifs)		55'751'700		58'955'800
Variation de la fortune		12'750'600		12'712'600
Degré d'autofinancement		50,49 %		47,09 %

M. Jean-Michel Conti (PLR), président de la commission de gestion et des finances: Tout d'abord, à titre liminaire, j'entends apporter une précision en ce qui concerne la procédure relative au traitement du budget. Ces remarques, qui n'engagent que votre serviteur, pourront servir, je l'espère, à l'avenir et c'est dans ce but-là que je les formule à cette tribune.

Selon l'article 21 de la loi sur les finances, il est précisé que le budget est établi d'après le plan financier, qu'il est remis au Parlement au plus tard – je dis bien au plus tard, c'est le texte légal – à la fin octobre de l'exercice précédent et que

le Parlement vote le budget, normalement, ordinairement, avant l'exercice qu'il concerne. Alors, ma remarque est la suivante: expérience faite, je suis d'avis – et là je m'adresse notamment au Gouvernement, voire au Bureau du Parlement – qu'il serait souhaitable à l'avenir, si c'est possible (j'émets ici un vœu), que le budget soit remis aux députés, au Parlement, déjà dans le courant du mois de septembre. Pourquoi dis-je cela? Et bien, écoutez, vous êtes témoins: vous recevez le budget début novembre; on doit le traiter en plénum et quand on dit en décembre, c'est mi-décembre parce que le Parlement siège à mi-décembre, ce qui donne à la commission parlementaire et aux groupes quatre à cinq semaines pour étudier le budget. Passer en revue cinq départements et la Chancellerie, questionner, interpellier, faire des amendements, travailler en commission et dans les groupes, je considère pour ma part que ce n'est pas un temps suffisant et, cela, je tiens ici à le dire tout à fait clairement. Ou alors on nous soumet un budget, on pose des questions, on se contente de cela et on l'avalise mais si, effectivement, on veut aller au fond des choses, interpellier, prendre des renseignements (qui nous sont communiqués mais cela prend un certain temps) et ensuite faire des amendements comme les groupes peuvent en faire, cela prend plus que cinq semaines de travail. De surcroît, les ministres sont des professionnels, nous des miliciens de la politique. Quand des impondérables interviennent qui font qu'une séance de commission, quand ce n'est pas deux, sont reportées parce que les ministres ne sont pas disponibles ou que le Parlement siège en plénum parce qu'il y a des affaires spéciales qui le commandent, cela devient difficile de maîtriser et de gérer l'agenda. Donc, je termine sur ce point: à mon avis, il serait indiqué à l'avenir que ce budget puisse être remis aux députés déjà dans le courant du mois de septembre.

Vous êtes saisis depuis quelques semaines (début novembre) de ce budget. Il est vrai qu'avant que les parlementaires soient saisis, il y a d'importants travaux qui se font au niveau du Gouvernement et des services. Et je pense qu'il est intéressant, dans un rapport d'entrée en matière, d'apporter quelques éléments sur ces travaux préalables, qui sont connus de la commission puisque le ministre lui en a fait état. Et vous verrez que c'est intéressant de voir l'évolution de cette procédure budgétaire jusqu'à ce jour par rapport au projet qui nous est soumis.

Au sein de l'administration, les travaux débutent fin mars – ne pourraient-ils peut-être pas débuter plus rapidement? – avec l'envoi de directives aux services. Comme vous le savez, les objectifs politiques du Gouvernement sont un retour à l'équilibre du compte de fonctionnement en 2008. Dans cette perspective, l'objectif que le Gouvernement avait assigné à ses services était un budget dont le déficit ne devait pas dépasser – tenez-vous bien – 7 millions de francs (au départ du processus). Les services ont rendu leur copie, leur projet de budget en mai. A la réception de ceux-ci, la consolidation débouchait sur un excédent de charges de 25,2 millions de francs! Pour vous montrer que l'exercice, pour le Gouvernement et après peut-être pour nous, n'est pas des plus simples. Donc, l'excédent était supérieur aux comptes 2004 et au budget 2005. A ce moment-là, quand le dossier est venu en retour des services, on était à 25,2 millions de francs, ceci pour dire effectivement les efforts que le Gouvernement – il faut en donner acte – a dû consentir aussi pour vous présenter le budget qui vous est soumis.

Cette remarque pour poser une question: est-ce un constat? est-ce une interrogation? A vous d'y répondre. Est-ce l'impossible politique budgétaire?

Le budget 2006 du canton du Jura qui vous est proposé finalement aujourd'hui prévoit, après tout ce parcours, un déficit de 12,8 millions pour des charges qui s'élèvent à 690,4 millions.

Avec des investissements nets en léger recul, le degré d'autofinancement s'inscrit à 50,5 %. Il reste par conséquent en deçà de l'objectif de 60 %, qui n'est pas seulement, faut-il le rappeler, un objectif politique mais légal parce que l'article 3, alinéa 2, de la loi de finances précise bien ce degré de 60 %. Donc, nous sommes à 50,5 %. L'objectif n'est donc pas atteint, ni au point de vue politique, ni au point de vue de la disposition légale.

Les finances cantonales présentent un déficit structurel de 10 millions par an. Les mesures d'économies proposées – on va, je crois, en parler aujourd'hui – ou, pour certaines, partiellement réalisées n'ont pas permis de l'éliminer. Il ressort de cela ce qui suit: un examen des prestations de l'Etat est nécessaire.

A mon sens, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Madame et Messieurs les Ministres, on devrait une fois, au moment où l'on débat d'un budget ou peut-être avant pour concrétiser ce budget après, engager de manière très approfondie un large débat sur le rôle de l'Etat. Quel est le rôle de l'Etat en ce début de XXI^e siècle? Qu'attendons-nous aujourd'hui de l'Etat? On a toutes et tous des conceptions un peu différentes mais il est peut-être temps une fois d'engager le débat, qui devrait évidemment porter sur les prestations que nous attendons de l'Etat, sur celles qu'il peut (je dis bien «qu'il peut») mais évidemment aussi sur celles qu'il doit fournir.

Une première réflexion – toute personnelle, je vous rassure tout de suite, et non exhaustive évidemment, je n'ai pas le temps de me lancer dans un trop long discours – et qui ne fait qu'engager le débat, lequel devrait se poursuivre au sein de tous les partis politiques – on est, je crois savoir, en début d'année électorale – et dans les groupes parlementaires, voire dans les commissions parlementaires. Cette réflexion du président de la commission est la suivante: on attribue à l'Etat le rôle économique que l'on veut, selon les périodes et les sensibilités qui s'expriment dans ce Parlement. Lorsque l'économie est en plein essor, lorsque le chômage est au plus bas, lorsque l'inflation semble rester dans des limites raisonnables, on n'aime pas trop que l'Etat intervienne dans la marche des affaires. On va même à prétendre, dans certains milieux, que cette intervention n'est pas opportune. Mais sitôt que la récession pointe son nez, sitôt que l'on commence à parler de vaches maigres et de lendemains incertains, sitôt que les investisseurs, les petits épargnants, les retraités commencent à redouter l'appauvrissement, l'Etat redevient cette force bénéfique et un peu paternelle, l'autorité qui saura puisque, finalement, c'est son rôle, venir au secours des plus mal lotis. On aime l'Etat, Monsieur le député Rottet, quand on a besoin de lui, c'est normal. Voilà pour cette réflexion qui n'engage que le débat.

A mon avis, un des grands enjeux politiques de la prochaine législature (2007-2010) serait d'engager ce débat sur le rôle de l'Etat, sur ce que nous attendons de lui et, partant, sur l'examen des prestations à fournir. La discussion sur les structures de l'Etat devra également être engagée dans le cadre de la perspective interjurassienne qui est d'actualité.

Revenons au budget 2006 dont les charges sont en hausse de 1,1 % par rapport à 2005. Les dépenses sont sous contrôle dans le secteur des biens, des services et des

marchandises. Les charges de personnel sont par contre en hausse de 2,45 %. L'équilibre financier est d'autant plus difficile à atteindre que les recettes fiscales des personnes physiques stagnent. Cette situation est préoccupante et confirme le déclin démographique du Canton. Les investissements nets reculent à 40,1 millions (42,2 millions au budget 2005). Au total, plus de 200 millions seront investis sur le territoire cantonal, dont 156 millions pour la construction de la Transjurane. Les intérêts passifs sont en baisse de 12,87 % à 16,5 millions. Cette diminution a été obtenue grâce à la réduction de la dette, nous l'avons vu, avec l'or excédentaire de la BNS et la dette devrait s'inscrire à 335 millions à fin 2006 (380 millions à fin 2005). Le Jura, autre élément important, voit son indice de capacité financière passer de 33 à 38 essentiellement à cause des variations d'autres cantons. Cela a inmanquablement une influence pour nous et se traduit pour le Jura par un manque à gagner de 4 millions sur les parts fédérales.

Il convient ici de rappeler que le Parlement a accepté une motion concernant le frein à l'endettement. Le Parlement devrait maintenant être saisi rapidement d'un texte à ce sujet et le Gouvernement doit faire diligence pour lui soumettre un projet.

L'introduction de la nouvelle péréquation financière fédérale est un défi pour l'avenir. D'importants travaux d'adaptation sont nécessaires. Le Jura devrait bénéficier d'un bonus de 10 à 12 millions par an.

Il faut également savoir que, selon les informations communiquées par le ministre des Finances (il pourra tout à l'heure les relayer et en faire état devant le Parlement), les comptes 2005 devraient être bouclés moins favorablement que prévus au budget.

J'ai dit au début que le budget 2006 affichait un déficit de 12,8 millions. Les chiffres, on peut toujours les commenter et les interpréter. Alors, allons-y un petit bout. Ce déficit serait encore plus grand s'il n'y avait pas eu les 3,75 millions qui ont été prélevés dans la provision déficit (vous connaissez cela) créée en 2002 lors de la première cession d'actions FMB.

Un rapide commentaire politique de ce budget 2006 démontre que le Gouvernement échoue, ne parvient pas quant à l'objectif de redresser les finances, objectif pourtant clairement affiché dans le programme de législature 2003-2006. Le Gouvernement parlait alors d'équilibrer le budget pour 2008, j'en ai déjà fait état. Il semble à l'évidence que ce terme devra être différé, ce d'autant plus que l'avenir immédiat est chargé d'inconnues. Parmi celles-ci, les effets de la nouvelle répartition des tâches et des charges entre Confédération et cantons.

Les fameux 260 millions issus de l'or de la BNS et engrangés cette année ne changeront rien – cela a été dit ce matin et répété par le ministre des Finances – à la persistance des déficits. Déduction faite des 40 millions destinés aux communes (nous l'avons décidé, sous réserve du vote du peuple), de l'absorption des insuffisances de financement 2004 à 2007 et des remboursements des emprunts arrivant à échéance, la manne aura fondu avant 2009. Certes, avec une dette réduite de 460 à 250 millions, le Canton va économiser 6 millions dans ses charges financières. Toutefois, il s'agit d'un gain réduit à zéro avec la baisse de 6 millions de la contribution annuelle de la BNS, ramenée de 36 à 30 millions. Les excédents accumulés ces dernières années relèvent que le Jura souffre d'un déficit annuel structurel de plus de 10 millions. Conclusion : à ce stade, le Canton vit au-dessus de ses moyens !

Les débats en commission parlementaire ont été très animés. Divers amendements vous seront présentés et proposés dans la discussion de détail. Mais, à ce stade, en ma qualité de président de la commission et ce de manière tout à fait objective – cela veut dire par là non partisane – je me dois d'insister sur deux points du débat qui méritent l'attention vu leur contenu politique et compte tenu de ce qui a été dit de part et d'autre en commission.

Il y a eu en commission une discussion vive, qui est restée courtoise, et très approfondie sur l'hypothèse de prévoir, cas échéant, une contribution de solidarité. Finalement, après débat et réflexion, la commission parlementaire n'a pas retenu cette possibilité, estimant que – c'est un peu son appréciation – cette mesure pouvait présenter un caractère démotivant pour le personnel de la fonction publique et parapublique, qu'une ponction salariale, si elle pouvait alléger de manière temporaire les comptes de l'Etat, ne permettrait pas d'agir à long terme sur ses structures et que, partant, une telle mesure serait certainement inefficace. D'autre part, et c'est juste et il faut le reconnaître et le rappeler, le personnel de la fonction publique et parapublique participe déjà aux efforts d'économies découlant du plan financier. Le Parlement – nous, Mesdames et Messieurs – a accepté, fin 2004 (ce n'est pas très ancien), une proposition du Gouvernement visant à remplacer la pleine compensation du renchérissement par l'attribution d'une prime unique versée à l'ensemble du personnel. Cette mesure portant sur une période de deux ans est donc remise en œuvre en 2006. L'effort doit finalement absolument être mis sur la réalisation d'économies de nature structurelle. Il devient impératif de regrouper certains services, souvent de petite taille, et de redéfinir le standard de certaines prestations.

Si, finalement, la contribution de solidarité n'a pas été retenue par la commission parlementaire, vu les motifs qui précèdent et dont j'ai fait état, une autre proposition est soumise, elle, à la sanction du plénum du Parlement; donc, vous devrez vous déterminer. Il s'agit d'un amendement au budget, pris en commission par une majorité de six voix contre cinq, et par lequel il est proposé une économie brute (je dis bien brute) sur les charges de personnel, à la rubrique 101.301.02, d'un montant de 2 millions. Cette proposition vous sera présentée dans la discussion de détail puisqu'elle fait l'objet d'un rapport de majorité et de minorité.

Pour l'heure, Mesdames et Messieurs, vu ce qui précède, je vous invite, au nom de la commission parlementaire unanime sur ce point – on est souvent unanime sur les principes, et puis sur les détails, il y a évidemment des divergences – d'entrer en matière sur ce budget 2006.

Le président : Je parle maintenant la parole au président de la commission de la santé, qui nous parlera de l'enveloppe budgétaire de l'Hôpital du Jura.

M. Jérôme Oувray (PDC), président de la commission de la santé: Comme nous en avons pris l'habitude depuis quelques années, le rapport d'entrée en matière sur le budget de l'Etat comporte celui du rapporteur de la commission de gestion et des finances (que nous venons d'entendre) et aussi celui de la commission parlementaire de la santé au nom de laquelle je m'exprime à cette tribune. Notre commission intervient bien entendu uniquement pour la rubrique no 280.364.01 de 52 millions, soit l'enveloppe de fonctionnement, et la rubrique no 280.564.00 de 3,225 millions, soit l'enveloppe d'investissement.

Je vous rappelle aussi que lorsque que le Gouvernement et l'Hôpital du Jura ont trouvé un accord sur le montant de l'enveloppe d'investissement, nous (le Parlement) n'avons plus la possibilité de modifier cette enveloppe et ce montant. Notre choix ne pourrait alors, si vous le désiriez, que porter sur le vote global du budget. D'ores et déjà, je vous indique que la commission parlementaire de la santé vous propose d'accepter les deux enveloppes qui vous sont soumises.

En ce qui concerne par contre les investissements, les capacités de modifications sont intactes en nos mains.

Je vous indique que, selon les dernières indications fournies par le président du conseil d'administration de l'Hôpital du Jura, il y a accord sur les 52 millions mis à disposition par la République et Canton du Jura. Je n'ai pas donc besoin de vous rappeler – nous en parlions encore ce matin – que les communes ne participent plus directement au financement de l'Hôpital.

La commission parlementaire de la santé a siégé à plusieurs reprises pour étudier le budget 2006 de l'Hôpital du Jura. Pour ce faire, nous disposons notamment des documents écrits suivants et je tiens à les citer parce que je puis vous dire que cette situation a énormément évolué en sept ans grâce aux demandes répétées des différents présidents de la commission de la santé, à l'engagement des différents présidents du conseil d'administration et de la direction certainement de l'Hôpital du Jura et certainement aussi du travail de Monsieur le ministre tout comme de la commission d'enquête présidée par notre collègue Vifian. Ces documents sont donc notamment le budget global 2006, les comparatifs des évolutions budgétaires puisque nous avons eu deux budgets (celui du 17 août et celui du 10 novembre 2005, dernière version), la liste des tarifs 2006 de Santésuisse, la liste des facteurs croissance et économies 2006 telle que nous l'avons aussi pour le budget global de l'Etat, l'évolution (telle que nous ne l'avons pas au niveau de l'Etat) des effectifs d'octobre 2003 au budget 2006. La réduction liée aux mesures prises dernièrement par notre Parlement se traduit par une compression de 21,8 postes, soit plus de 1,5 millions d'économies.

Le budget 2006 est basé sur l'application des décisions politiques. Le mandat de réalisation est donc aujourd'hui clairement dans les mains des dirigeants de l'Hôpital du Jura.

En ce qui concerne l'enveloppe d'investissement, nous vous rappelons que le montant de 3,225 millions qui apparaît comprend 2,625 millions de francs pour les investissements, 500'000 francs pour le crédit d'étude relatif au centre de compétences pour la rééducation et la réadaptation de Porrentruy et 100'000 francs prévus pour un crédit d'étude relatif au home La Promenade. Je vous indique aussi que, dans ces différents montants, nous retrouvons, sous «amortissement», un montant de 500'000 francs qu'il a été demandé de mettre à ce poste par le Contrôle des finances. Ce dernier a fait une correction sur un poste pour environ 2 millions de francs et il a proposé à l'Hôpital du Jura de les porter à raison de 500'000 francs par année pour les années 2005 à 2008. Ces 500'000 francs d'amortissement ne sont pas intégrés au budget qui nous est proposé et M. Brossard, responsable des finances de l'Hôpital du Jura, se demande d'ailleurs si la revalorisation des biens et cet amortissement doivent être maintenus dans ce budget.

Je tiens aussi à indiquer que le président du conseil d'administration, M. Marc Chappuis, nous a indiqué que «réévaluer des immeubles qui ont été amortis pour les amor-

tir encore une fois ensuite, c'est de la cosmétique comptable qui est idiote!».

En ce qui concerne cet élément, je tiens à indiquer que nous avons été informés par le biais de Monsieur le ministre Claude Hêche que ses services étaient en train de finaliser le message du Gouvernement concernant l'application de l'article 99 de la loi sur les hôpitaux concernant le transfert de charges Etat-communes. Les débats du mois d'octobre 2004 sur toute la question de la péréquation financière et la nécessité d'établir un décompte final à fin 2004 seront donc compris dans ce message. Monsieur le ministre Claude Hêche mentionne que le travail a été réalisé à sa demande et par le Contrôle des finances et que, donc, nous travaillons selon des règles précises. Il indique également que le Parlement sera saisi de ce message cette année encore.

Je tiens à vous indiquer que nous constatons aussi que le calendrier d'élaboration du budget de l'Etat correspond assez difficilement avec celui de l'Hôpital du Jura, ceci pour ce dernier notamment en ce qui concerne les montants négociés avec les assureurs. Cette année, comme je viens de vous l'indiquer, nous avons été amenés à avoir un budget remanié daté du 10 novembre 2005. Avec l'accord du président du conseil d'administration, nous pouvons d'ores et déjà vous indiquer qu'un effort sera consenti dans les années futures pour tenter de faire mieux coïncider les deux calendriers mais nous devons bien mentionner à cette tribune que toutes les cartes ne sont pas en mains jurassiennes et qu'une grande partie, notamment celles qui concernent les négociations, sont en mains de Santésuisse ou des services fédéraux.

Le budget 2006 de l'Hôpital du Jura est basé sur un point TarMed à 0,94 alors que Santésuisse proposait 0,82. Il n'y a donc pas accord. Santésuisse proposait même d'ailleurs 70 centimes uniquement si la créance de 3,4 millions qui est actuellement encore en négociations entre l'Hôpital du Jura et les différents assureurs pouvait ainsi être comblée.

Le budget 2006 de l'Hôpital du Jura porte sur un montant de dépenses de 150'872'000 francs pour un montant équilibré, et c'est réjouissant, de recettes identiques.

Ce budget comprend un renchérissement de 0,678 % pour la masse salariale. C'est donc la moitié du renchérissement qui est prise en compte dans le cadre de l'élaboration de ce budget par les instances de l'Hôpital du Jura. D'après les indications qui nous ont été fournies, ce demi-renchérissement n'est pas combattu – mais il n'a pas forcément été approuvé non plus – dans le cadre des négociations syndicales. Ce renchérissement entraîne une augmentation de charges d'environ 600'000 francs. Les annuités contribuent aussi à des augmentations de charges pour à peu près 1,5 millions de francs et les effets connus au jour de l'élaboration du 10 novembre de la loi sur le travail, extrêmement conséquents, portent sur un montant de près de 600'000 francs. L'ensemble des charges sociales liées à ces augmentations de masse salariale, respectivement ces aménagements, portent donc à près de 570'000 francs.

Au niveau des baisses de recettes, nous constatons que la baisse de rémunération de 10 % des examens de laboratoire porte un coût extrêmement important aux rentrées. Pour explication de ce que je vais indiquer au niveau du calendrier, cette décision est tombée le 16 décembre 2005 des services de Monsieur le conseiller fédéral Couchepin. Quelques recettes supplémentaires portent principalement sur l'augmentation des produits des taxes d'hospitalisations pour plus de 1,6 millions ainsi que des recettes supplémen-

taires au niveau médical d'environ 400'000 francs et au niveau du personnel, voire de tiers, pour un montant aussi d'environ 400'000 francs.

Nous tenons à vous indiquer également que les conventions avec les assureurs en privé et mi-privé, notamment deux grands assureurs qui correspondent à peu près à 50 % de l'ensemble de ces secteurs au niveau de l'Hôpital du Jura, sont toujours en négociations et les accords ne sont pas signés.

En ce qui concerne l'évolution des effectifs, ceux-ci passent de 1210,18 EPT au 1^{er} octobre 2003 à l'objectif de 1'189 EPT pour fin 2006.

En ce qui concerne maintenant le suivi du plan hospitalier, nous pouvons vous indiquer que l'antenne d'hémodialyse sur Delémont sera opérationnelle en 2006. On nous parle d'ailleurs déjà de mars 2006, du printemps 2006.

Le ministre Claude Hêche a aussi eu l'amabilité de nous indiquer la procédure qu'il entendait appliquer dès 2006 – c'est pour cela que j'y viens dans le cadre de cette enveloppe et de la discussion budgétaire – l'application du plan hospitalier décidé par notre Parlement l'année dernière. Il a déclaré qu'il allait renforcer le rôle de la commission parlementaire de la santé. Son calendrier, respectivement son processus, est le suivant: tout d'abord, il fixera un état d'avancement de la planification; il réalisera les travaux et le calendrier de ces réalisations; ensuite, il fera un travail concernant les équivalents-plein temps et bénéficiera de la mise à jour régulière du document que je vous ai cité tout à l'heure sur l'évolution des effectifs. Il en ira de même pour avoir – j'allais dire un «monitoring» mais je pense que ce n'est pas un terme qui est agréé à la tribune – une liste, une approche listée des lits et de l'activité selon le même principe que pour les effectifs. Au niveau des activités particulières, il est aussi important de pouvoir suivre l'évolution de l'application des décisions prises par le Parlement et les indicateurs financiers seront toujours présentés. Pour lui, il est important qu'environ trois à quatre fois par année la commission parlementaire assume le suivi de l'application de nos décisions de l'automne dernier s'agissant du plan hospitalier et, à ce stade, il ne semble pas voir la nécessité de réaliser un nouveau groupe d'accompagnement ou ce que nous avons actuellement, à savoir le GOBS.

En ce qui concerne la maternité, je tiens à indiquer que les décisions sont extrêmement claires par le Parlement, que je remercie encore, et que l'application aura les effets suivants: il s'agit effectivement de déterminer – et, ceci, c'est M. Moll qui nous l'a indiqué – que le sentiment d'avoir deux services doit bien être combattu et qu'il y aura un nouveau service qui débutera son activité fin mai-début juin.

S'agissant de la pédiatrie, l'effectif actuel est de 18,3 postes et nous allons donc passer à 13,7 postes. Sur les 4,6 postes de différence, 3,7 sont au bénéfice de contrats à durée indéterminée alors que 0,9 postes sont sous contrats à durée déterminée.

Au niveau de la maternité, l'effectif actuel est de 29,3 postes. L'objectif est de 21,6. Sur les 7,7 postes de différence, il y en a 4,75 au bénéfice de contrats à durée indéterminée alors que le solde (2,95 postes) est encore en cours de discussion.

Je tenais à vous indiquer ces différents éléments pour vous dire que l'application de nos décisions est effectivement réalisée et que l'engagement que nous avons pris ici, à cette tribune – tant le Gouvernement que, par notre intermédiaire, l'Hôpital du Jura, la commission de la santé et le Parlement – de suivre et d'être attentifs à l'application des décisions

prises, notamment aussi au niveau de la sécurité pédiatrique sur les différents sites, est tenu. Nous avons donc, avec les informations que je viens de vous donner, les informations nécessaires.

La commission parlementaire de la santé tient aussi à vous indiquer que, selon les informations transmises par Monsieur le directeur Laurent Christe, les contrats avec les médecins-chefs devraient être signés aujourd'hui, les derniers détails ayant été mis au point le 11 janvier dernier. Nous espérons enfin aujourd'hui, contrairement à ce que nous avons pu dire à cette tribune les six dernières années, que mon successeur n'aura plus l'occasion d'en parler à cette tribune.

Je tiens ici à remercier l'ensemble des collaborateurs, des dirigeants et des usagers de l'Hôpital du Jura ainsi que les services de l'Etat, tout comme le ministre Claude Hêche, dans le travail d'élaboration de ce budget de l'Hôpital du Jura. Je tiens à indiquer aussi que mes remerciements vont à Madame la secrétaire Nicole Roth et que, pour la dernière fois, je vous présente ici la position de la commission parlementaire de la santé, qui appuie fortement tant l'enveloppe proposée d'investissement que celle de fonctionnement.

M. Michel Probst (PLR), président de groupe: Avec un total de charges de 690,4 millions, soit 1,15 % de plus que celui adopté pour 2005, le budget 2006 présente un déficit de 12,8 millions, montant comparable à celui de 2005.

La situation est mauvaise et le groupe libéral-radical est préoccupé notamment par le déficit structurel de l'Etat qui se monte à plus de 10 millions de francs.

Comparée au revenu cantonal, la dette atteindra 12,3 %. Le frein à l'endettement, on l'a dit, doit être introduit.

S'agissant des charges salariales, la faible augmentation qui apparaît résulte de la budgétisation des ressources en équivalents plein-temps (EPT), processus mis en place pour la première fois. La baisse du personnel administratif en moyenne annuelle atteint 2,26 EPT alors que, pour le personnel enseignant, la baisse à la rentrée scolaire d'août est de 6,4 postes.

Les causes de la faible progression des impôts ordinaires, liée à l'évolution de la fiscalité portant sur les personnes physiques, nous inquiète également.

L'insuffisance de financement, en régression, implique que le degré d'autofinancement demeure situé au-dessous de 60 %, objectif légal figurant à l'article 3 de la loi sur les finances. Cela fait dire au Gouvernement qu'il importe de gommer le déficit structurel, ce que nous souhaitons depuis longtemps.

En 2004, la Coordination des syndicats de la fonction publique est entrée en matière sur des mesures structurelles touchant à la fois l'administration et l'enseignement. Le 4 janvier 2006, la Conférence des chefs de service adresse une missive à la commission de gestion et des finances où il est écrit: «(...) Il s'agit notamment de regrouper certains services, souvent de petite taille, d'évaluer rigoureusement chaque poste qui doit être repourvu et de redéfinir le standard de certaines prestations. De telles mesures, inscrites dans la durée» – j'insiste sur les mots «inscrites dans la durée» – «contribueront à réduire les charges de fonctionnement et à atteindre ainsi les objectifs d'économie fixés».

C'est bien le but poursuivi par notre souhait de réduire de 0,9 % exactement les charges salariales brutes du personnel administratif et scolaire, sans licenciement ni réduction de salaire, dont le montant net, déduction faite des parts prove-

nant de la Confédération et des communes, est de 1,280 millions et le montant brut de 2 millions de francs.

Au contraire d'une contribution de solidarité qui n'aurait, une fois encore, qu'un effet momentané et qui instaurerait une baisse des salaires, notre proposition n'opère donc aucunement sur ces derniers puisqu'elle se rapporte à la diminution des 50 postes administratifs proposée par le Gouvernement lors du débat parlementaire portant sur le plan financier 2004-2007, objectif intégré à son programme politique et accepté par la majorité des députés.

A la remarque argumentant que pour avoir une économie effective de 2 millions de francs aux comptes 2006, il faudrait 80 postes en moins dès le 1^{er} octobre, le groupe libéral-radical insiste pour dire qu'il ne désire aucune mise au chômage et que la diminution de l'effectif – qui a augmenté encore de 16 EPT en 2005 malgré la volonté, encore une fois, de la majorité du Parlement de le contenir – doit se faire à la faveur de départs en retraite et de changements professionnels.

Notre amendement pose une question de fond: est-ce que le Gouvernement, dans son ensemble, est prêt à tenir ses engagements? Et notre amendement vise à faire pression afin qu'il en soit ainsi.

Pour terminer, notre groupe tient encore à faire part de la considération qui suit. Lorsque le Jura formulera une proposition de partage de souveraineté aux trois districts du Jura-Sud, à la suite de l'acceptation du projet de loi «Un seul Jura», l'analyse des aspects économiques et financiers jouera un rôle important. C'est une raison supplémentaire d'engager des réformes structurelles.

Nous accepterons l'entrée en matière. S'agissant du vote final, il dépendra de l'accueil qui sera réservé à nos amendements.

M. Ami Lièvre (PS): Le déficit de 12,8 millions, déjà évoqué, est comparable à celui du budget 2005. Il est même légèrement inférieur au plan financier 2006 qui prévoyait différentes mesures de corrections, dont certaines seulement ont été réalisées.

Il est vrai que ce type de comparaison est maintenant très aléatoire en raison des nombreux changements intervenus depuis 2003, aussi bien dans les charges que dans les revenus. C'est ainsi que, pour cette année par exemple, l'amélioration de l'indice de capacité financière du Jura, dû essentiellement à la détérioration des finances d'autres cantons, nous prive de recettes fédérales pour environ 4 millions, comme l'a indiqué le président de la commission. Quant à l'or de la BNS, tant discuté, son versement aux cantons nous prive, dès cette année, de plus de 6 millions alors distribués par la Banque nationale, montant non encore totalement compensé par la diminution des intérêts résultant de la réduction de la dette et le revenu du placement de l'argent reçu.

Le facteur le plus préoccupant pour le groupe socialiste est toutefois la diminution des revenus des personnes physiques de 2,2 millions par rapport au budget 2005. La faible progression des impôts ordinaires, phénomène constaté depuis 2002, est certainement une des causes majeures de la détérioration des finances cantonales. De plus, ce phénomène est le reflet de la stagnation démographique et de la paupérisation croissante de notre population, qui voit le nombre de salaires élevés diminuer et celui des bas salaires augmenter. Cette situation calamiteuse a naturellement comme corollaire une augmentation budgétaire croissante des charges sociales de toute nature. En conséquence, c'est

donc pour un développement économique qui permet une revalorisation des salaires des travailleurs habitant le Canton qu'il faut prioritairement mobiliser nos énergies.

Il reste que, pour l'heure, le déficit est encore trop important et que des mesures structurelles s'imposent à court terme, diront certains groupes. Une fois de plus, on nous proposera tout à l'heure à cet effet – le président du groupe radical vient de l'indiquer – une diminution de la masse salariale visant à supprimer, de manière abrupte, un certain nombre de fonctionnaires et d'enseignants qu'on estime inutiles alors que chacun sait que le Gouvernement a engagé un processus visant aussi à réduire les effectifs mais de manière plus cohérente. Le groupe socialiste se déclare, à cet égard, solidaire de la démarche gouvernementale. Qu'un effort permanent de rationalisation, y compris dans la fonction publique et dans l'enseignement, soit demandé, nous y souscrivons bien sûr. Mais nous sommes toujours convaincus qu'en raison de la situation économique et sociale actuelle, qui voit nos concitoyens quotidiennement confrontés aux difficultés croissantes de la vie, il est extrêmement difficile et inopportun de réduire de manière importante l'activité de la fonction publique. C'est même, à notre sens, une démarche qui va à l'encontre des besoins des citoyens.

Pour le reste, nous estimons que d'importantes mesures de corrections et de restrictions figurent déjà au budget, notamment en matière de renchérissement, de biens, services et marchandises et de subventions et qu'il est illusoire d'en proposer d'autres. Ce sentiment est encore renforcé par une analyse de l'évolution du poids relatif de certaines rubriques budgétaires sur les charges. Il apparaît, dans ce contexte, que, de 1980 à aujourd'hui, le poids relatif dans le budget de l'Etat des charges de personnel n'a cessé de baisser, passant de 55 % à 40 %, et que celui des biens, services et marchandises (les rubriques 31 dont nous parlerons certainement tout à l'heure) a baissé pendant la même période de 11 % à 7 %.

Il faut encore rappeler que le degré d'autofinancement est en légère augmentation et qu'il atteint toujours, sur le moyen terme j'en conviens, l'objectif de 60 %. Quant à l'insuffisance de financement de 19,9 millions résultant de ce budget, elle pourra être couverte sans recours à l'emprunt grâce à l'apport de la BNS. Ce même apport permettra, en plus, de réduire la dette de 335 millions à fin 2006, ce qui la situera alors à 12,3 % du revenu cantonal, loin de ce fait de la limite admise de 20 %. La situation financière du Canton est donc, selon nous, moins dramatique que ne le prétendent les partisans du dogme de l'équilibre budgétaire à tout prix.

Selon les socialistes, les finances publiques sont suffisamment saines pour opérer des choix politiques résolument tournés vers l'avenir et le développement du Jura. C'est dans cette perspective qu'ils souhaitent que des investissements permettant d'augmenter l'attractivité du Canton soient décidés, que ce soit dans le domaine de la culture, de l'environnement, de la formation, etc., et que soit maintenu un Etat fort, capable de répondre à l'attente croissante de nos concitoyens et à promouvoir le maintien d'une qualité de vie acceptable pour tous. L'idéologie du moins d'Etat et des baisses fiscales forcées va, selon nous, à l'encontre de ces objectifs, raison pour laquelle nous nous opposerons à la plupart des mesures de restrictions budgétaires proposées.

Pour l'heure, toutefois, le groupe socialiste votera l'entrée en matière.

Mme Suzanne Maître (PCSI): Le budget 2006 n'est pas fameux! Avec un déficit de 12 millions de francs, on ne peut pas dire qu'il atteigne les objectifs fixés par la planification financière. Néanmoins, le groupe PCSI va soutenir ce budget sans entrer en matière sur les amendements proposés.

Les propositions de baisse de salaire ou de diminution de personnel ne nous semblent pas réalistes dans le cadre du budget 2006. A quoi cela pourrait-il bien servir de présenter un budget amoindri pour constater aux comptes des chiffres gonflés montrant cruellement notre impuissance à faire des économies?

Le problème de notre Canton est un problème structurel qui doit être réglé sur le long terme. Nous souhaitons voir le Gouvernement poursuivre son action (qui, il est vrai, est bien timide dans les résultats), de réorganisation des services, de révision du statut de la fonction publique et de son échelle salariale et mettre en route une véritable évaluation des prestations. Pour mener à bien cette importante remise en question, il faut du personnel motivé et prêt à s'investir. Quoi de plus démoralisant que de voir son salaire baisser ou de vivre dans l'incertitude d'apprendre que son poste sera supprimé sur décision du Parlement.

Le Jura est encore dans une situation économique difficile, les rentrées fiscales le montrent. Dans pareille situation, n'est-ce pas aussi le rôle de l'Etat que d'accepter un déficit en attendant la reprise de l'économie?

En ce qui concerne les réductions linéaires dans certaines rubriques du budget, elles nous semblent difficilement applicables sans prendre la peine de préciser quelles sont les charges que l'on veut supprimer ou diminuer, d'autant plus que, dans un budget cantonal, de nombreuses dépenses sont liées et donc impossible à réduire, de même que certaines augmentations proposées ne peuvent pas être dépensées d'un coup de baguette magique et nécessitent études et planifications.

Notre groupe souhaite que le Gouvernement poursuive les efforts d'économies amorcés par le présent budget et attend avec impatience des résultats probants. Dans cette attente, nous allons accepter le présent budget tout en restant vigilants.

M. Jean-Marc Fridez (PDC): Le budget 2006 de l'Etat jurassien présente un déficit de 12,8 millions de francs, déficit qui s'avère tout à fait comparable non seulement au budget 2005 (12,7 millions) mais également au budget 2004 avec un déficit de 11,1 millions de francs, déficits qui sont tous de nature essentiellement structurelle.

Lors du débat sur le budget de l'année dernière, en décembre 2004, le ministre des Finances indiquait, en guise de préambule, dans son intervention: «Le budget 2005 apparaît, à première vue, comme une copie conforme du budget 2004». Le ministre des Finances énumérait plus loin que, sous ces apparentes similitudes, il y a en fait de grandes différences. Ces grandes différences sont notamment l'augmentation de la quotité d'impôt de 2,30 à 2,85, la baisse de la pression fiscale de 5 % qui a été acceptée en votation populaire le 16 mai 2004 ainsi bien évidemment que la mise en œuvre des mesures de correction touchant la masse salariale.

Revenons, si vous le voulez bien, quelque peu au budget 2004. Le budget initial 2004 prévoyait, dans le cadre des mesures de corrections inscrites dans le plan financier 2004-2007, d'augmenter notamment d'une heure le pensus hebdomadaire des enseignants. L'économie annuelle brute

espérée par cette mesure s'élevait à 3'780'000 francs. Cette mesure de correction a été refusée par le Parlement jurassien et a été remplacée par la «ponction Ouevray» (- 950'000 francs sur le traitement des enseignants).

Venons-en maintenant au budget 2005. Durant l'année 2005, le Parlement jurassien, toujours dans le cadre des mesures de corrections prévues dans le plan financier, a refusé d'adapter les annuités de l'échelle de traitements des enseignants. L'économie espérée sur trois ans se montait à 2'457'000 francs, soit le quart du volume global d'économies attendu dans le champ scolaire.

Bien que les budgets 2004 et 2005 semblent identiques quant au résultat, rappelons que ces deux budgets ont été élaborés avec deux mesures de corrections touchant la masse salariale. Ainsi, pour ces deux budgets, les mesures touchant la masse salariale qui ont été proposées par le Gouvernement ont toutes été refusées par le Parlement jurassien, à l'exception toutefois de la compensation partielle du renchérissement.

En résumé, on constate que les trois derniers budgets présentés par le Gouvernement présentent toujours un déficit proche de 12 millions de francs. Si l'on peut sans problème justifier les grandes différences entre les budgets 2004 et 2005, notamment par les mesures de corrections qui avaient été initialement prévues, l'exercice semble beaucoup plus difficile pour l'exercice 2006.

Quelles sont cette fois-ci les grandes différences auxquelles on peut s'attendre entre le budget 2005 et celui de 2006 pour justifier un déficit identique pour ces deux années? Est-ce que la compensation partielle du renchérissement constitue une mesure de correction satisfaisante permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le plan financier 2004-2007? Le déficit budgétaire de l'Etat jurassien serait-il devenu chronique?

Par honnêteté intellectuelle, rappelons que le Gouvernement a pourtant essayé à deux reprises de formuler des propositions de corrections touchant la masse salariale sans être suivi par le Parlement jurassien.

Pour 2006, mis à part la compensation partielle du renchérissement, aucune autre mesure concernant la masse salariale ne figure au budget 2006. Quelle en est la raison? Le Gouvernement a-t-il perdu courage ou se sent-il lassé de voir ses propositions de corrections toutes refusées par le Parlement? Le Gouvernement jurassien n'aurait-il pas pu, par exemple, s'inspirer un peu de son voisin neuchâtelois? En effet, permettez-moi quand même de répondre à cette dernière question. Le Gouvernement neuchâtelois, qui pourtant ne se situe pas très à droite de l'échiquier politique, a proposé, dans le cadre du budget 2006, des mesures touchant la masse salariale pour un montant de 25,7 millions de francs. Les principales mesures sont les suivantes:

- différer l'entrée en vigueur du dernier 1 % d'augmentation réelle des salaires;
- introduire une contribution de solidarité de 2,5 %;
- renoncer enfin aux augmentations individuelles pour le personnel administratif et enseignant.

Essayons de transposer une telle situation dans le canton du Jura. Est-ce que la fonction publique jurassienne, à l'instar des Neuchâtelois, aurait accepté de telles mesures sans manifester dans la rue?

Revenons donc plutôt au personnel de l'administration jurassienne. S'agissant du personnel de l'Etat, le Gouvernement admet lui-même que l'objectif visant à réduire de

50 postes le nombre de fonctionnaires dans l'administration n'est pas atteint (voir à ce sujet la page 2 du budget).

C'est tout d'abord dans un esprit de continuité par rapport à ce qui a été présenté dans les budgets précédents et ensuite de conformité en fonction des objectifs fixés dans le plan financier que les groupes PDC et PLR ont présenté en commission des mesures de corrections touchant la masse salariale pour le budget 2006.

La première option proposée en commission a été l'instauration d'une nouvelle ponction salariale ou contribution de solidarité prélevée sur les salaires du personnel dont l'effectif est inscrit dans le budget 2006, à savoir les fonctionnaires, les magistrats, les enseignants, le personnel des fouilles archéologiques. Par souci d'égalité de traitement, la contribution touchait également les indemnités parlementaires. L'idée de cette contribution de solidarité ou ponction salariale n'est pas nouvelle. Je me permets ici de rappeler que le Parlement jurassien avait accepté l'introduction d'une contribution de solidarité dont les effets ont débuté en 1993. A l'époque, la contribution comportait différents échelons partant de 1 % pour s'arrêter à 4,25 %.

Cette idée a été reprise également dans le débat sur le budget 2004 qui, je me permets de le rappeler, prévoyait l'augmentation d'une heure pour le pensum des enseignants. Durant les débats du budget 2004, le député Patrice Kamber a formulé une proposition; je me permets de citer un extrait de ses propos: «Je ferais alors la proposition suivante: on abandonne la mesure qui a été décidée pour les fonctionnaires et on institue une contribution de solidarité pour toute la fonction publique. Là, on applique des critères égalitaires, des critères qu'on peut respecter». D'autres députés se sont déclarés favorables à cette contribution dite de solidarité. Il s'agissait de Michel Juillard, d'Etienne Taillard, qui ont tous la particularité d'appartenir à des partis différents et d'exercer la même profession. En résumé, on peut donc dire que les débats sur le budget 2004 ont inspiré fortement la réintroduction de cette contribution de solidarité dans le budget 2006.

En commission, le groupe radical a présenté en premier une progression comprenant quatre échelons, partant de 1 % pour les plus bas salaires pour se terminer à 3,5 % pour les salaires les plus élevés. Le groupe PDC, quant à lui, a suggéré une contribution progressive sous la forme d'une courbe de type logarithmique népérien. Cette courbe progressive avait l'avantage, par rapport à la proposition radicale, d'éviter des diminutions de salaires trop abruptes au fur et à mesure que les salaires augmentaient. Dans les deux cas, le taux de prélèvement se calculait sur un salaire calculé à un taux d'occupation de 100 %. Les cotisations à la Caisse de pensions étaient toujours prélevées sur l'ancien salaire afin d'éviter de prélever les futures retraites des agents de la fonction publique. Les deux options proposées par le groupe radical et le groupe PDC auraient pu être mises en place dès le mois de septembre 2006.

A ce sujet, le Gouvernement a pris la malencontreuse initiative de s'immiscer dans les débats de la commission de gestion et des finances par le biais d'un communiqué avant même qu'aucune décision définitive ne soit prise! Pour votre information, la commission n'a jamais effectué de vote à propos de la contribution de solidarité. Le communiqué du Gouvernement est une initiative dont la pertinence peut sérieusement être remise en cause, à l'instar du courrier rédigé par la Conférence des chefs de service! La commission a le droit de débattre sereinement d'options à prendre sans que celles-ci soient remises en causes systématiquement par qui que ce soit.

Pour différentes raisons que j'expliquerai tout à l'heure, l'idée de la contribution de solidarité a été abandonnée au profit d'une réduction de 1 % sur l'ensemble de la masse salariale, réduction dont le but essentiel est d'essayer d'atteindre, à terme mais avec beaucoup de retard, les objectifs définis dans le plan financier 2004-2007, à savoir la réduction de 50 postes.

L'option visant la réintroduction d'une ponction salariale a eu au moins le mérite de donner un peu de couleur à un budget réputé beaucoup trop terne par la majorité des députés du groupe démocrate-chrétien.

Avant de clore l'entrée en matière, j'aimerais remercier le ministre des Finances ainsi que ses collègues... (*rires et quelques applaudissements*). Je termine, si vous le voulez bien! J'aimerais donc remercier le ministre des Finances ainsi que ses collègues, qui ont répondu avec plus ou moins de bonheur ou d'empressement (*rires*) aux nombreuses questions posées par la commission. Un merci tout particulier à MM. Daniel Rüegg, chef de la Trésorerie générale, et Michel Kohler, notre dévoué secrétaire.

En conclusion, même si le groupe démocrate-chrétien estime que le budget 2006 manque amèrement de saveur, il vous invite toutefois à accepter l'entrée en matière afin que nous puissions débattre sereinement des différentes propositions d'amendements qui permettront, j'en suis certain, d'épicer les débats.

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe: Juste quelques mots en guise d'entrée en matière.

Certains éprouvent un malin plaisir à présenter la situation financière du Canton comme étant catastrophique. Ce discours n'est pas de mise actuellement. Les insuffisances de financement pour les trois prochaines années seront compensées par l'utilisation du montant reçu après l'opération de l'or de la BNS. Il est fréquent d'entendre dire que la santé d'une collectivité publique se mesure par son degré d'autofinancement à terme – j'insiste, à terme – qui devrait avoisiner les 60 %.

Depuis l'entrée en souveraineté, ce niveau n'a pas été atteint six années seulement. Il est vrai, elles sont relativement proches puisqu'il s'agit de la période allant de 1996 à 2001. Les estimations par contre de ce degré d'autofinancement pour les années 2005 à 2008 le placent à environ 90 % régulièrement.

Ceci dit, il faut rappeler encore que la décision de réduire la pression fiscale a engendré un manque à gagner non négligeable au moins équivalent au déficit présenté en 2006. D'emblée, lors de la présentation du message proposant cette baisse fiscale, il avait été clairement indiqué que les budgets ne pourraient immédiatement être équilibrés. S'il est clair qu'il faut s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre afin de réduire le déficit structurel, ceci doit se faire dans le cadre d'une réflexion soutenue sur le rôle de l'Etat et non en faisant des propositions d'économies suscitées par l'urgence. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors du débat de détail.

M. Patrice Kamber (PS): Je ne pensais pas, à ce stade de la discussion, intervenir mais puisque mes propos ont été relevés à la tribune, j'aimerais juste quand même rappeler à Monsieur Fridez que les discussions qui ont eu lieu dans le cadre du budget 2005, c'était en fait la contribution de solidarité peut-être face à une autre proposition qui était l'augmentation du pensum. La discussion a donc eu lieu dans ce

cadre-là et je trouve un peu facile aujourd'hui de reprendre des discussions des anciens budgets pour les rapporter au budget 2006. Je pense que l'exercice pourrait être fait pour plusieurs personnes sur d'autres dossiers.

M. Gérald Schaller, ministre des Finances: Le budget 2006 qui est aujourd'hui soumis à votre approbation n'a pas vraiment fière allure. Il présente un déficit de 12,8 millions, comparable à 38'000 francs près à celui de l'année passée, ce qui ne rend pas vraiment compte des efforts qui ont été déployés par le Gouvernement et par l'administration pour réduire, autant que possible, l'excédent de charges.

Face à des recettes qui augmentent faiblement, le Gouvernement s'est attaché à contenir la progression des charges à un niveau inférieur à celui de l'inflation. Avec un taux de progression du total des charges de 1,15 %, l'exercice peut être considéré comme atteint à ce niveau puisque les prévisions en matière de renchérissement tablent, pour 2006, sur une augmentation 1,3 %. Ce budget 2006 apparaît ainsi comme la confirmation que l'Etat doit faire face à un déficit structurel d'environ 10 millions et à des insuffisances de financement de quelque 20 millions.

Contrairement à d'autres cantons, notamment de l'arc lémanique par exemple, nous devons constater, en l'état, que notre potentiel d'accroissement des recettes est plutôt faible. Cela se confirme dans ce budget 2006 qui tient compte de revenus dont la progression, par rapport au budget 2005, n'est que de 1,17 %.

Ce phénomène est d'abord lié à l'évolution de nos recettes fiscales dont il a été question. Si l'augmentation que l'on peut attendre au niveau de l'impôt prélevé auprès des personnes morales peut être qualifiée de remarquable (avec une progression de plus de 3 millions), l'évolution de l'impôt payé par les personnes physiques est effectivement source de préoccupations pour le Gouvernement: nous avons en effet dû élaborer ce budget 2006 en nous basant sur des rentrées 2004 et 2005 revues à la baisse, compte tenu des recettes effectives enregistrées jusqu'en septembre dernier. Cette problématique n'est pas directement liée aux baisses d'impôts décidées l'année dernière et le phénomène qui nous préoccupe n'est pas tant celui des tarifs fiscaux mais bien plutôt celui de l'évolution de notre assiette fiscale qui ne croît plus avec toute la vigueur souhaitée. La baisse d'impôts décidée l'année dernière – je tiens à le rappeler puisque certains orateurs à cette tribune l'ont évoqué – a été largement soutenue au sein de ce Parlement où les seules oppositions sont finalement venues du groupe CS-POP; elle a été largement acceptée en votation populaire et cela malgré un contexte politique difficile: le même jour, les citoyennes et les citoyens jurassiens étaient appelés à se prononcer sur le paquet fiscal fédéral, combattu par le Gouvernement, ce qui n'a pas manqué de susciter quelques incompréhensions ou confusions chez certains. J'ajoute encore que la baisse fiscale de l'année dernière faisait suite à diverses interventions parlementaires acceptées par ce Parlement ainsi qu'à une initiative populaire qui avait recueilli un nombre respectable de signatures. Enfin, elle témoignait de notre volonté de renforcer l'attractivité du Canton pour faire face aux défis auxquels nous sommes confrontés, qu'il s'agisse du défi démographique ou du défi lié à l'évolution du revenu cantonal par habitant.

La faible progression des revenus que j'évoquais tout à l'heure, si elle est liée pour une part à l'évolution de nos recettes fiscales, est due aussi à l'évolution des parts fédé-

rales. De ce point de vue, il faut en premier lieu souligner l'effet négatif, évalué à 4 millions de francs, de l'adaptation de notre indice de capacité financière qui passe de 33 à 38. Cette amélioration, qui en soi devrait nous réjouir, ne traduit malheureusement pas une progression de notre situation sur le plan économique et fiscal, ni une augmentation de notre revenu cantonal; elle résulte bien plus de la détérioration constatée dans d'autres cantons.

En second lieu, il faut à nouveau mettre en évidence le manque à gagner de 6,2 millions, enregistré dès cette année, au niveau de notre part au bénéfice de la BNS. Il faut souligner une fois encore que cette opération a un effet net négatif sur le budget 2006 puisque les économies d'intérêts liés à la réduction de la dette et le rendement des capitaux qui n'ont pas encore pu être utilisés pour réduire cette dette ne compensent pas ce manque à gagner de 6,2 millions.

Ainsi donc, si l'on ne considère que la colonne des revenus, la comparaison des budgets 2005 et 2006, qui bouclent pourtant avec un excédent de charges identique, met en évidence un manco net de recettes qui peut être évalué à quelque 8 millions de francs du fait de l'amélioration de notre indice de capacité financière et de l'opération BNS.

Au vu de ces éléments, le Gouvernement a dû mettre en œuvre toutes les mesures permettant de limiter l'évolution des charges à un strict minimum. Il a cependant défini des objectifs qui restent réalistes, en ayant le souci d'éviter le piège, facile et parfois tentant – surtout en période électorale ou pré-électorale – de la cosmétique budgétaire.

Contrairement à ce d'aucuns semblent penser, le budget 2006 qui vous est présenté par le Gouvernement prend en compte les effets de mesures d'économies ou de correction. Si de telles mesures avaient été inexistantes, du simple fait de la très faible progression des recettes, le déficit auquel nous devrions faire face serait au moins de 20 millions de francs.

Vous vous en souvenez, les mesures de correction qui accompagnaient les plans financiers comportaient différents volets:

- d'abord, il était prévu que des économies soient réalisées dans le secteur des biens, services et marchandises;
- ensuite au niveau des dépenses de transfert;
- enfin au niveau des charges de personnel.

Le budget 2006 intègre les effets positifs de mesures qui ont effectivement été prises dans ces différents secteurs:

- Pour les biens, services et marchandises (ensemble des rubriques 31), si on annule l'effet d'un transfert comptable au Service de l'économie, le total des dépenses 2006 est inférieur au budget 2005. Ce résultat, en soi déjà très positif, a été obtenu malgré l'ouverture des nouveaux tronçons de l'A16 qui génèrent (il faut quand même le souligner) 900'000 francs de charges supplémentaires dès l'année 2006. Le processus budgétaire a permis de fixer au plus juste les montants alloués pour ce type de dépenses en excluant quasiment toute réserve. Ce faisant, les objectifs, qui avaient été fixés à fin 2003 lors de l'adoption des plans financiers, ont non seulement été atteints mais dépassés. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'Etat jurassien est, en comparaison intercantonale, le canton qui dépense le moins pour ce type de dépenses. Aller au-delà des mesures prises par le Gouvernement en instaurant dans ce domaine des coupes linéaires, comme le propose le groupe libéral-radical, ne correspondrait à aucune réalité et il est fort à craindre qu'au moment des comptes les diminutions opérées dans le budget ne soient finalement réduites à néant par les dépassements

de crédits qui auront du être accordés dans le courant de l'année dès lors que, dans la plupart des cas, on se trouve en présence de dépenses liées.

– Dans le domaine des dépenses de transfert, la progression, ces dernières années, respectivement sur les huit dernières années, a été supérieure à 4 %. En vous proposant une augmentation limitée à 0,6 % pour 2006, le Gouvernement concrétise l'objectif annoncé lors de la discussion des plans financiers et s'écarte ainsi de la tendance lourde de la dernière décennie.

– Pour ce qui est du troisième volet qui concerne la masse salariale, le Gouvernement n'est pas non plus resté inactif comme certains se plaisent à le lui reprocher: d'une part (je le mentionne sans m'y attarder), il vous a proposé à plusieurs reprises des mesures que vous avez refusées; d'autre part, il a mené à bien quelques réorganisations de nature structurelle qui ont ou qui vont encore déboucher sur une réduction des effectifs du personnel administratif. Cela étant, le Gouvernement doit bien admettre aujourd'hui que l'objectif chiffré de réduction de postes figurant dans les plans financiers n'est pas atteint. D'une part, les analyses et la mise en œuvre de mesures prennent plus de temps que ce que nous avions prévu et, d'autre part, le taux de rotation du personnel au sein de l'administration est descendu à un niveau particulièrement bas puisqu'en 2005 la rotation a porté sur 10 équivalents plein-temps seulement. Il n'empêche que des décisions ont été prises. Je pense ici notamment à la réorganisation du secrétariat du Bureau des personnes morales et des autres impôts; je pense notamment également à la fusion de l'Office des eaux et de la protection de la nature avec l'Office des forêts, à la fusion entre le Service juridique et le Service de l'inspection, à la réorganisation des Relations publiques, du Bureau de la statistique et du Service des archives et de la documentation. Le Gouvernement entend poursuivre dans cette voie.

En outre, il faut signaler que pour permettre au Gouvernement de mieux anticiper l'évolution des effectifs du personnel, celui-ci s'est livré, pour la première fois cette année, à un exercice de budgétisation des ressources humaines à allouer aux différentes unités administratives et aux écoles sur une base d'équivalents plein temps. Cela lui a permis, en parallèle aux réflexions portant sur des mesures de nature structurelle, de vous présenter un budget des équivalents plein temps qui baisse pour la première fois, autant pour le personnel administratif que pour le personnel enseignant. En considérant le statut de la fonction publique en vigueur, en particulier la garantie de non-licenciement qui, à ma connaissance, n'est pas remise en cause (même pas par ceux qui préconisent une diminution de la masse salariale de 1 % en 2006) et au vu du taux actuel de rotation du personnel, le Gouvernement estime qu'il est tout à fait illusoire de penser pouvoir concrétiser des objectifs plus ambitieux en 2006 déjà.

En ce qui concerne les effectifs du personnel enseignant, ils sont directement liés, et cela pour l'essentiel, à l'organisation scolaire arrêtée à la rentrée d'août. Les effectifs actuels dans ce secteur sont donc valables jusqu'à fin juillet prochain. On ne peut donc guère espérer réaliser des économies à ce niveau à la faveur de diminutions de postes. Pour ce qui est de la rentrée d'août 2006, le Gouvernement a retenu une diminution du nombre de postes d'enseignants. Peut-être que l'objectif pourrait encore être fixé de manière plus ambitieuse mais, quoi qu'il en soit, cela ne permettrait pas d'atteindre les objectifs financiers annoncés dans la proposition du groupe libéral-radical.

Pour résumer, on peut admettre que les efforts réalisés pour contenir les charges autant que possible, et cela de manière réaliste, ont permis de pallier en 2006 le manque à gagner provenant d'une part de l'amélioration de notre indice de capacité financière et d'autre part de l'effet négatif net découlant en 2006 de l'opération «BNS». Sans autres mesures de nature structurelle, il n'est pas possible de résorber, même partiellement, le déficit lui aussi de nature structurelle auquel nous sommes confrontés depuis 2001. Selon toute vraisemblance, le résultat des comptes 2005 – le résultat ordinaire, c'est-à-dire abstraction faite de l'opération BNS – risque bien, selon les éléments dont on dispose aujourd'hui, de ne pas être meilleur que le déficit projeté de 12,7 millions. Cela confirme malheureusement la tendance lourde que je viens d'évoquer.

Avant de conclure, je m'arrêterai quelques instants à l'évolution, fort heureusement positive, de notre dette. Stabilisée à hauteur de 500 millions entre 1998 et 2003, elle a diminué une première fois en 2004 à la faveur de l'opération FMB et elle va continuer à régresser grâce aux capitaux reçus de la BNS. Elle devrait ainsi se situer à 335 millions de francs à fin 2006 pour diminuer encore en 2007 et 2008 et atteindre un niveau acceptable en comparaison de la capacité économique et financière du Canton. A cet égard, il faudra veiller à réduire nos futures insuffisances de financement pour éviter que notre endettement ne reparte à la hausse. L'introduction d'un mécanisme de frein à l'endettement – à l'instar de ce qui s'est fait dans d'autres cantons et à la Confédération et dont le principe a d'ores et déjà été admis par le Parlement lors de la discussion de la motion Fridez – nous sera très utile. Un projet est en cours d'élaboration; il sera prochainement mis en consultation.

L'horizon financier qui se présente à nous n'est donc pas sans nuage de sorte que la mise en œuvre de mesures de correction doit se poursuivre en privilégiant les mesures de nature structurelle et en évitant les opérations de cosmétique budgétaire ainsi que certaines propositions qui, si elles donnent peut-être bonne conscience à leurs auteurs, restent finalement sans véritables incidences sur nos résultats financiers.

La mise en œuvre au plan cantonal du gigantesque chantier de la RPT, soit la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, nous donnera certainement l'occasion, en 2006 et 2007, de passer en revue bon nombre de prestations de l'Etat et de porter une réflexion approfondie sur le volume et la qualité de celles-ci. Nous aurons ainsi l'occasion de nous livrer à l'examen du rôle de l'Etat, appelé de ses vœux par le président de la commission de gestion et des finances. Le Gouvernement vient de décider d'une organisation de projet pour mettre en œuvre cet important dossier sur le plan cantonal. Il est par ailleurs prévu que, très rapidement, un rapport vous soit présenté afin que vous puissiez prendre la mesure des incidences législatives, financières et organisationnelles de cette réforme. A n'en pas douter, celle-ci nous offrira l'occasion d'arrêter des mesures d'ordre structurel en tenant compte aussi de notre situation financière et cela, bien sûr, pour autant qu'une volonté politique s'exprime en ce sens.

Pour l'heure, j'en reviens au budget 2006, que je vous recommande d'accepter même s'il est certainement décevant, en considérant qu'il a au moins le mérite de nous permettre de faire face à des événements imprévus il y a peu sans aggraver encore le déficit structurel auquel nous sommes confrontés.

Pour terminer, je ne voudrais pas manquer de remercier le président et les membres de la commission de gestion et des finances pour le soin et la compétence avec lesquels ils ont procédé à l'examen attentif et approfondi de ce budget que je vous demande d'accepter.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le président: Pour la discussion de détail, je vous propose de procéder avec le document qui vous a été remis et qui tient compte des propositions de la commission, d'y insérer les deux propositions que j'ai reçues suite à l'inscription de députés sur la feuille posée ce matin vers les scrutateurs et de prendre en bloc, en dernier, les différentes mesures transversales des centres d'imputation que nous examinerons à la fin de la discussion de détail.

Rubrique 101.301.02 – Economies brutes sur charges de personnel

M. Fritz Winkler (PLR), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances: En préambule, j'aimerais quand même rappeler au groupe PCSI, suite à leur courrier politique dans le «Quotidien jurassien» de mardi (donc d'hier), de relire le Journal des débats no 15 du 19 novembre 2003. Ce jour-là, le Parlement a débattu du plan financier 2004-2007. A cette occasion, une grande discussion a eu lieu concernant la réduction d'environ 50 postes EPT au sein de l'administration, mesure proposée par le Gouvernement. Il s'agissait de retrouver un nombre oscillant entre 750 et 760 EPT et d'augmenter le pensum des enseignants de 28 à 29 leçons. En relisant le Journal des débats, j'ai remarqué que notre collègue Jean-Paul Miserez faisait déjà état de l'éventuelle mise en place d'une contribution de solidarité. Lors de l'élaboration du budget 2004 en janvier 2004, plusieurs députés sont intervenus pour une contribution de solidarité généralisée. Leurs noms ont déjà été cités à cette tribune. Donc, je m'abstiendrai.

Le groupe PLR a attentivement étudié le budget 2006 et a constaté un déficit structurel de l'ordre de 12,75 millions.

La première idée de notre groupe ainsi que d'une partie du groupe PDC était d'introduire une contribution de solidarité pour diminuer le déficit chronique. Cette proposition a fait réagir immédiatement plusieurs groupes ainsi que le Gouvernement et même, en début d'année, la Conférence des chefs de service. Celle-ci a adressé une circulaire à tous les membres de la CGF, ce que je trouve toutefois quelque peu déplacé!

Après avoir étudié minutieusement le problème, le groupe a abandonné cette proposition. Le motif est simple: il ne serait pas normal que les fonctionnaires et les enseignants payent pour l'échec du Gouvernement.

Finalement, après avoir lu de manière approfondie la lettre de la Conférence des chefs de service, je constate que ceux-ci vont tout à fait dans notre direction. Il s'agit ainsi de regrouper certains services, souvent de petite taille, d'évaluer rigoureusement chaque poste qui doit être repourvu et de redéfinir le standard de certaines prestations.

C'est pour cela que notre groupe ne vous propose pas aujourd'hui une contribution de solidarité mais une économie de 1 % sur la charge brute du personnel, soit le montant de 2 millions.

Notre but – et là j'insiste, contrairement à ce qui a été dit à cette tribune – n'est pas de licencier ou de diminuer les

salaires des fonctionnaires ou des enseignants. Il n'a jamais été question au groupe, étant donné qu'on a abandonné la contribution de solidarité, de dire ici qu'on demande une baisse de salaire. Ce n'est pas vrai. Nous proposons donc d'inscrire ce montant dans la rubrique 101.301.02. Ainsi, le Gouvernement aura une plus grande marge de manœuvre pour économiser entre 17 et 20 postes EPT durant l'année 2006.

Avec un effectif de 798 postes à l'administration et de 922 postes d'enseignants, la diminution de ces postes par des départs naturels ou des démissions nous semble tout à fait raisonnable. Je vous rappelle qu'il n'y a pas longtemps que le Parlement a accepté une motion de notre collègue Charles Juillard («Stop personnel»).

On nous répète sans cesse que le Gouvernement s'attelle au problème; il nous fait croire qu'il y a une diminution des postes de travail. Faisons donc un petit calcul pour l'année 2005. La CGF reçoit quasi chaque mois ce que l'on pourrait appeler une feuille de route sur l'évolution du personnel de l'administration cantonale. En décembre 2005, il y avait 805,55 EPT; en décembre 2004, il y en avait 817,90. Il y a bien une diminution des postes, certes, mais il faut expliquer de quoi elle provient: 20,65 postes de l'Institut agricole ont été purement et simplement transférés au sein de la Fondation rurale interjurassienne; 7 postes de l'Ecole des soins infirmiers ont été transférés dans la nouvelle HES-Santé. Cela fait un total de 29,2 postes qu'il faudrait ajouter à l'effectif 2005 pour avoir les chiffres exacts. En termes exacts, l'effectif du personnel administratif 2005 a donc augmenté de 16,85 EPT. C'est ce qu'on demande finalement de stabiliser, de redescendre.

Chers collègues, vous pouvez constater que nous sommes loin des objectifs promis par le Gouvernement. Au contraire, loin d'être stables, les effectifs augmentent encore et toujours!

Pour conclure, cette proposition de notre groupe semble plus que réaliste pour atteindre l'objectif fixé. Il ne paraît pas excessif d'exiger que les promesses faites par le Gouvernement et les motions acceptées à maintes reprises par le Parlement soient enfin mises en pratique. L'objectif proposé n'est pas démesuré mais tout à fait réaliste. Il suffit que le Gouvernement y mette un peu de bonne volonté et respecte ses engagements de 2004. C'est pourquoi nous vous demandons d'accepter notre amendement à la rubrique 101.301.02, soit une dépense inférieure de 2 millions de francs.

M. Ami Lièvre (PS), au nom de la minorité de la commission: Au nom de la minorité de la commission, à laquelle d'ailleurs se rallie le groupe socialiste unanime, je vous propose bien entendu de refuser cette proposition.

Comme nous l'avons déjà rappelé, le Gouvernement a engagé un processus de rationalisation de la fonction publique et de l'enseignement. La démarche gouvernementale est peut-être moins abrupte que la méthode qui nous est présentée aujourd'hui par la droite de ce Parlement mais elle permet d'intégrer à la réflexion et à la décision tous les acteurs concernés par cette problématique, en particulier les syndicats, les fonctionnaires et les enseignants eux-mêmes. Cette méthode permet, et c'est important, de ne pas créer un phénomène de repli sur soi et de démotivation des agents publics en des temps où ils sont de plus en plus sollicités pour répondre aux attentes des gens et de leur hiérarchie bien sûr. Cette manière de faire permet, de surcroît, de ne

pas favoriser, dans la population, la recherche de boucs émissaires, au risque de provoquer l'opposition de catégories de citoyens les uns contre les autres.

Nous restons persuadés que la situation financière du Canton, moins dramatique que ne le prétendent les représentants de la majorité, permet cette approche. La presse de la semaine dernière a d'ailleurs relaté à cet égard les nouvelles restructurations engagées par le Gouvernement qui vont prochainement se concrétiser, ce qui démontre que l'effort se poursuit réellement.

Notons enfin que la plupart des responsables politiques et administratifs qui se sont exprimés sur la proposition défendue par notre collègue Winkler ont clairement démontré que sa réalisation était utopique, si l'on tient compte des délais de résiliation, puisqu'elle impliquerait la remise en cause de près de 80 postes – cela a déjà été dit plusieurs fois – qui ne peuvent être supprimés sans licenciement – ce que, semble-t-il, tout le monde refuse et c'est heureux – ou sans un important encouragement à la retraite anticipée, dont les groupes PDC et PLR ne veulent plus entendre parler. Pourquoi dès lors inscrire de tels montants? Quel est le but réel d'une telle démarche? Chacun y répondra selon ses convictions.

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe: La volonté du groupe radical est de manifester une intention politique à l'égard du Gouvernement qui n'a pas tenu, selon lui, ses promesses en terme de gestion du personnel. Nous ne pouvons accepter cette option même si nous avons été les premiers à interpeller le Gouvernement sur l'explosion du nombre de fonctionnaires depuis dix à quinze ans.

D'abord, cette proposition a le défaut d'entretenir l'idée qu'il y a trop d'employés de l'Etat et que ceux-ci sont par conséquent responsables des déficits budgétaires cantonaux. Mais d'autres considérations sont à prendre en compte.

D'abord, et ceci est objectif, le poids relatif des charges de personnel par rapport aux charges réelles de fonctionnement ne cesse de diminuer. Grosso modo, elles représentaient 55 % de ces charges en 1980; elles n'en représentent plus que 38 % aujourd'hui. Cela signifie que les charges de fonctionnement ont fortement augmenté. Parmi ces charges, il y a inévitablement des développements de prestations fournies par l'administration. Celle-ci ne peut pas assumer toujours plus de tâches sans qu'il y ait de dotation de personnel en correspondance. Je répète qu'une diminution des charges liées au personnel ne peut se faire sans qu'en parallèle il y ait une réflexion approfondie sur les prestations que l'Etat peut ne plus fournir. Je rejoins en cela le président de la commission de gestion et des finances car il est faux de parler systématiquement de suppression de prestations. Généralement, il s'agit de transfert de prestations: une prestation qui a été fournie, qui est abandonnée, doit souvent être reprise pour continuer à répondre aux besoins qui existent dans la population. Mais l'externalisation de ces prestations ne doit pas se traduire par un désavantage pour les citoyens.

Réduire donc le nombre de fonctionnaires sans réduire les prestations que l'administration fournit constitue un exercice peu praticable. En CGF, le Gouvernement a admis que de chiffrer l'objectif de réduction avait été une erreur.

Autre élément que je tiens à relever, c'est la prise de position claire, en CGF, des représentants radicaux et PDC, qui défendent cette proposition de diminution de la masse

salariale, quant à la règle de réduction d'effectifs mais sans licenciement. Je l'ai enregistré avec satisfaction, ils ne la remettent absolument pas en cause. Ceci indique bien que la proposition faite relève davantage de la déclaration d'intention, voulant développer un principe. Nous combattons encore ce principe pour les raisons que j'ai évoquées. Nous refuserons donc par conséquent la proposition de la majorité de la commission.

M. Jean-Marc Fridez (PDC): Permettez-moi de dire encore quelques mots au sujet de la contribution de solidarité avant de vous entretenir de la proposition de la majorité de la commission.

S'agissant de cette fameuse ponction salariale, comme vous le savez, le groupe PDC était très partagé. Lors de la dernière séance du Parlement de décembre dernier, nous avons appris que le groupe PLR serait favorable à la contribution de solidarité pour autant que tous les autres amendements proposés par lui-même soient également acceptés par le Parlement jurassien.

Après lecture de la note de la Trésorerie générale rédigée par Michel Kohler, on a pu se rendre compte que les nombreux amendements proposés par le groupe libéral-radical, hormis la contribution de solidarité, sont pour la plupart difficiles à mettre en place, voire inapplicables pour certains. Dès lors, le groupe PDC s'est légitimement demandé si le groupe PLR serait toujours favorable à l'introduction d'une contribution de solidarité. Si l'on veut qu'une proposition contenant un caractère politique très fort soit acceptée par le Parlement jurassien, il faut au moins qu'il existe un consensus partagé au minimum par trois formations politiques et mérite plusieurs allers-retours entre la commission et les groupes parlementaires.

En ce début d'année, le groupe PDC n'avait pas cette garantie de consensus. Compte tenu du fait que le groupe PDC a toujours été très partagé sur l'introduction d'une contribution de solidarité et étant donné que le groupe radical a décidé de ne plus soutenir cette proposition commune, le groupe PDC a décidé également d'abandonner cette option et de se rallier à la proposition radicale qui vise à réduire de 2 millions de francs les charges salariales du budget 2006. La proposition radicale n'est pas nouvelle. En effet, le Parlement avait déjà accepté une proposition similaire lorsque nous avons débattu du budget 2004. A cette occasion, le montant qui avait été inscrit s'établissait à 1,1 millions et correspondait à 12,5 postes touchant ainsi uniquement l'administration jurassienne. A l'époque, il ne s'agissait pas d'une proposition d'amendement mais bien d'une rubrique proposée par le Gouvernement, rubrique à laquelle la majorité de la commission et le Gouvernement étaient favorables à ce montant négatif de – 1,1 millions de francs.

S'agissant de la masse salariale des enseignants, rappelons encore une fois que le Parlement jurassien avait accepté la «ponction Oeuvray» pour un montant négatif de 950'000 francs.

Dans le cadre du budget 2005, le groupe PDC a voulu rendre plus ambitieuses les mesures proposées par le Parlement en proposant d'augmenter de 200'000 francs les 600'000 francs proposés par le Gouvernement toujours par le biais de la rubrique 101.301.02 (économies sur les traitements du personnel administratif).

Donc, si l'on résume les deux derniers budgets qui précèdent celui que nous traitons aujourd'hui, le Gouvernement

a toujours proposé un montant négatif afin d'atteindre les objectifs contenus dans le plan financier 2004-2007.

S'agissant du présent budget, le Gouvernement contredit ce qu'il a toujours proposé lors des deux années précédentes. A l'aube d'une année électorale, le Gouvernement jurassien serait-il devenu moins ambitieux ?

Peut-être pour contrer les chiffres du ministre Gérald Schaller. Effectivement, il a raison : en 2005, ce sont 10,78 postes qui ont quitté l'administration jurassienne – sur 877 postes et là je contredis peut-être aussi les chiffres de Fritz – et il s'agit aussi de tenir compte des fouilles archéologiques, ce qui représente un taux de rotation du personnel de 1,14 %. Vous savez très bien qu'on calcule en principe une carrière sur 40 ans minimum et l'on a, sur 40 ans, un taux de rotation de personnel de 2,5 % pour arriver à un taux de 100 %. Ces 2,5 % ramenés à 877 postes, cela nous amène, pour le budget 2006, uniquement pour les fonctionnaires, à 22 postes. Avec les enseignants, cela double quasiment et on arriverait à 44 postes de taux de rotation de personnel pour l'année 2006.

Par souci de continuité, le groupe PDC souhaite appuyer clairement la volonté de prendre des mesures structurelles pour améliorer durablement les finances de l'Etat. Aussi, et bien que nous ne sachions pas encore quels postes seront supprimés, quelles prestations pourraient être éventuellement touchées, il nous apparaît primordial que l'Etat mène enfin une véritable réflexion de fond et propose, si nécessaire, au Parlement des modifications législatives pouvant toucher les prestations.

Le groupe PDC soutiendra donc la proposition de la majorité de la commission. Cette proposition touche l'ensemble de la fonction publique, fonctionnaires et enseignants, et devra être réalisée – pour rassurer Rémy Meury – sans licenciement. Même si l'objectif est ambitieux, il s'agit de donner un signe politique visant à réduire les structures de l'Etat et la fusion entre l'OEPN et l'Office des forêts va dans ce sens.

Toujours dans le même contexte, je profite de la tribune pour vous indiquer que le groupe PDC déposera prochainement une motion demandant un regroupement des unités administratives.

En conclusion, le groupe PDC vous invite à accepter la proposition de la majorité de la commission. En cas de non-acceptation de la présente proposition, la majorité du groupe PDC refusera le budget en vote final.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, présidente du Gouvernement : Beaucoup de choses ont déjà été dites et il y a également une belle personnalisation des débats. On a les chiffres à Fritz, on a la ponction Oeuvray, on a un député qui passe un temps incroyable à expliquer une proposition qu'en fin de compte il n'a pas retenu mais surtout qui passe beaucoup de temps à dire qu'en période électorale le Gouvernement semble oublier toutes ses promesses ! Mais, en fin de compte, est-ce qu'on attend d'un Gouvernement des promesses ou bien de la lucidité et de la responsabilité ? Et je tiens quand même à le répéter – le ministre Gérald Schaller l'a dit – c'est la première fois qu'on a un budget, en termes d'équivalents plein temps, que ce soit dans le secteur de l'enseignement ou dans la fonction publique, où l'on a une diminution de ces équivalents plein temps.

Dans le cadre des chiffres mentionnés (16,75 postes), le calcul est juste en tant que tel mais il n'est pas significatif ou déterminant parce qu'on prend deux situations au 31 décem-

bre (je crois même que c'est fin septembre), c'est l'état des salaires versés à ce moment-là. Donc, en fait, on compare deux photographies de l'Etat à un moment donné mais on ne voit pas l'évolution en tant que telle de la création des postes. Il suffit qu'à une période on ait, je ne sais pas moi, cinq personnes en maladie de longue durée qui sont remplacées, un temporaire pour une mission particulière dans un département et les chiffres sont singulièrement faussés lorsqu'on parle de un, deux ou trois équivalents plein temps de différence. J'y reviendrai très précisément : en 2005, il y a eu création de 6,6 postes, dont 4,85 à titre définitif. Et puis, je reviendrai encore sur la précision des postes, à savoir si ce sont des obligations de la Confédération, s'ils sont financés par la Confédération ou si ce sont des décisions stratégiques politiques du Gouvernement.

Donc, je veux dire, on peut tout dire, on peut tout promettre. Je m'excuse par avance déjà auprès d'un député qui parle de mes platitudes. Mon discours est sans relief mais, en tous les cas, il a le mérite d'une certaine cohérence et d'une certaine précision parce qu'annoncer sans autre qu'on en est qu'au stade des promesses et que rien ne se fait, je pense que ce n'est pas tout à fait responsable et raisonnable.

Où je rejoins le président de la CGF, c'est dans le débat qu'il y aurait à avoir sur ce qu'on attend de l'Etat ou sur les prestations qu'on souhaite mettre en priorité. Vous l'avez indiqué, en fin de compte, sur le principe même d'une politique en matière d'économies structurelles, je pense qu'on arriverait à une position plus ou moins ou même consensuelle. Par contre, sur l'ampleur des mesures à prendre ou sur les domaines d'activités où l'on souhaite ou bien où l'on doit intervenir, je suis persuadée qu'un véritable débat sur l'Etat qu'on souhaite, sur la société qu'on souhaite serait profitable à des débats par la suite qui seraient ancrés dans une véritable réalité et volonté politique.

Vous avez dit «on aime l'Etat lorsqu'on en a besoin». Je crois que vous ne l'avez pas tout à fait dit comme cela mais parfois, en fonction de la manière dont on parle, je me demande si, tout simplement, on l'aime ou on ne l'aime pas. Parce que, je remercie aussi un député qui nous donne une grande marge de manœuvre mais, quand même, il faut le dire : sans licenciement, avec un taux de rotation où on peut faire tous les calculs que vous avez faits mais qui est (cela a été dit et je le répète) de 10,48 postes en 2005, je ne vois pas comment on peut économiser 1 % de la masse salariale, donc l'équivalent (je dirais de manière raccourcie) de 20 postes en 2006 déjà alors qu'on est à fin janvier et que, pour le secteur de l'enseignement, les décisions qui seront prises ne porteront effet qu'à partir du mois d'août et que, pour le secteur de la fonction publique, déjà les options doivent être prises sur les postes à réduire ou à supprimer. Ensuite, je vous le dis, sans licenciement, c'est une véritable gageure. Puis, la mise en œuvre des mesures ne pourrait se faire qu'à partir de septembre-octobre sur les nouvelles mesures décidées. Donc, on arrive à bien plus, on a parlé de 80 postes, mais en tous cas on est loin des 20 postes. Donc, si c'est un signe que le Parlement veut, le Gouvernement en prend note et puis vos signes sont les bienvenus et on doit même s'y tenir. Donc, là, j'entends, on n'a pas à donner une appréciation en tant que telle. Par contre, si c'est une mise en œuvre de votre signe, qui n'est plus un signe cette fois-ci mais un vote et une détermination, je me dois de vous dire que c'est totalement impossible et irréaliste. Ou alors, je veux dire que cela relève peut-être plus d'une mission du Parlement qui consiste à confronter le Gouvernement à ses incompétences

ou à ses échecs pour après mieux pouvoir signaler qu'il n'a pas pu mettre en œuvre des décisions du Parlement.

Je vais reprendre un peu le fil des propos que je m'étais proposé de soumettre à votre sagacité pour vous inviter effectivement à ne pas entrer en matière sur cette proposition.

Le député Winkler a eu raison lorsqu'il a dit que les employés de l'Etat n'ont pas à être – je ne sais pas si vous l'avez dit ainsi – solidaires de l'échec du Gouvernement. Par rapport à cela, je pense que c'est juste que la contribution de solidarité, qui en fait était une ponction salariale, était une fausse bonne idée face à un déficit d'ordre structurel. Et c'est bien parce que c'est un déficit d'ordre structurel que le Gouvernement considère la réduction des effectifs comme un élément déterminant justement pour la maîtrise, pour la diminution d'un déficit structurel. Et c'est bien pour cela également que diverses mesures sont en cours, qui ne consistent pas simplement à mettre en œuvre des concepts mais bel et bien des mesures concrètes qui permettent aux différentes unités administratives concernées d'assurer leurs missions, qui leur sont attribuées soit par la Confédération, soit par des bases légales, soit par des volontés politiques, et également en envisageant de nouvelles modalités de fonctionnement, des regroupements, qui débouchent sur des diminutions ou des suppressions de postes. Le ministre Schaller, tout à l'heure, a parlé des secteurs dans lesquels des regroupements ou des fusions sont en discussion et sont mises en œuvre.

J'ai eu l'occasion de le dire en CGF et cela a été effectivement répété ici: je pense que l'ambition de réduction de 50 postes EPT dans l'administration était soit trop ambitieuse ou à tout le moins impossible à réaliser dans le délai imparti. Dans la durée, je ne suis pas persuadé aujourd'hui que c'est un objectif impossible à réaliser mais cela veut dire qu'il faut se mettre d'accord sur les prestations à assumer et qu'il faut laisser du temps pour la mise en œuvre.

Concernant la rotation du personnel, effectivement, dans les documents qu'on a remis à la commission de gestion et des finances, vous avez pu voir que, pour la fonction publique en 2004, il y avait encore effectivement globalement en équivalents plein temps (cela concerne plus de personnes) 22,81 «départs» en termes d'équivalents plein temps. En 2005, il ne s'agit que de 10,78 postes. Donc, c'est très peu. C'est probablement en lien également avec le marché du travail mais également peut-être avec une certaine crainte de ne pas retrouver d'emploi soit dans le secteur privé soit, par la suite, à nouveau dans l'administration. C'est peut-être aussi – on l'a esquissé très modestement à la CGF – une impossibilité, pour certaines personnes, de diminuer leur taux d'activité, craignant pour le service d'une diminution du poste en tant que tel et redoutant alors de demander une diminution de postes. On a vu dans certains services où des personnes hésitent à demander une réduction de leur taux d'activité. Donc, en fait, on sent quand même un certain verrouillage au niveau des départs naturels, qui ne sont qu'à 10,78 postes.

Cela a également été dit mais je le précise également: la même majorité de la CGF qui aujourd'hui propose cette mesure est celle qui a refusé la prolongation du programme de retraite anticipée. Ce programme de retraite anticipée, vous vous en souvenez, a déployé ses effets uniquement en 2002 et 2003. Là aussi, les chiffres sont significatifs: on voit que, pour le programme de retraite anticipée, 23,5 personnes en ont bénéficié en 2002 et 23 en 2003. Et si l'on reprend également pour 2002 et 2003 la totalité des départs

naturels, on est à 60,46 postes en 2002 et à 48,59 en 2003. Donc, là, cela a peut-être du sens que de travailler sur les départs naturels pour pouvoir avoir une politique beaucoup plus dynamique en terme de réduction d'effectifs, lorsqu'on peut miser (ce n'est pas le terme adéquat), lorsqu'on peut travailler sur des départs qui sont de l'ordre de 50 personnes et plus. Lorsqu'on est à 10 personnes, c'est différent.

Maintenant aussi toujours très concrètement. En 2005, pensez-vous que l'on puisse ne pas remplacer le substitut du procureur, des taxateurs, des greffiers, des enseignants en soins infirmiers, des infirmières scolaires, des concierges, un jardinier au jardin botanique sans autre. Non, encore une fois, non. Cela veut dire que lorsqu'il y a un départ naturel, parfois on est tenu de remplacer directement le poste mais à chaque fois la réflexion devrait être menée, doit être menée, est menée dans l'unité administrative pour voir s'il peut y avoir des rocadés de personnes pour le poste sur lequel on a eu un départ naturel. Mais ce n'est pas si simple de dire: parce que ces personnes-là sont parties, on ne remplace pas.

Ainsi, pour atteindre l'objectif d'économies que vous nous assignez, le temps de déterminer ces postes, comme je l'ai dit, ce sera une promesse, une injonction que le Parlement donne mais nous serons confrontés à l'impossibilité totale d'atteindre cet objectif de 2 millions.

Maintenant sur les mesures d'économies déjà mises en œuvre:

- En 2004, cinq personnes ont été concernées pour une économie globale de 1,75 postes. Je me permets aussi de préciser les classes de traitement concernées parce qu'on a aussi dit que ce ne sont que les classes les plus basses. Alors, en fait, là, ce sont les classes 6, 8, 9, 12, 16. On ne peut pas dire que ce ne sont que des aides-concierges ou du personnel administratif très peu payé.
- En 2005, toujours en termes de mesures d'économies, six personnes sont concernées par une diminution de 3,3 postes. Et là encore, les classes de traitement sont 5, 6, 8, 21.
- En 2006, les projets débouchent sur une économie de 9,15 postes.
- En 2007, on a une projection de 3,5 postes.
- Ainsi, il s'agit globalement d'une économie, en termes de réduction d'effectifs, de 17,7 postes.

Pour donner une vision non pas exhaustive mais cohérente de la réalité, je mentionnerai ces fameuses créations de postes. En 2005, nous avons créé 6,6 postes, dont 4,85 à titre définitif. Sur ces 4,85 postes, 2,2 sont financés par la Confédération; il s'agit d'un comptable imposé par l'OFROU et financé par la Confédération, d'un cantonnier également financé par la Confédération et d'un dessinateur. Ensuite un autre poste créé à l'OVJ; il s'agit de respecter les nouvelles dispositions légales fédérales en la matière et ce poste est également largement autofinancé par les rentrées financières correspondant à l'activité de la personne engagée. Donc, on le voit bien, 3,3 postes sont soit autofinancés ou financés par la Confédération. Je dirais même qu'on a respecté la motion de Charles Juillard, si l'on fait le décompte, car, en fait, dans les créations de postes, on est à moins des 3,3 qui correspondent à la diminution. Par contre, on ne le fait pas, comme il le demandait, lorsqu'il y a une création de poste; on ne le fait que si on a compensé. Globalement, sur l'année, la motion est respectée.

On peut observer – on y croit ou on n'y croit pas, cela devient bientôt ça ce Parlement! – que le Gouvernement fait

preuve de plus de rigueur dans l'engagement du personnel pour une durée indéterminée et, pour certaines missions spécifiques, les emplois temporaires sont privilégiés.

En termes d'économies, je dois encore mentionner également que la non-compensation complète du renchérissement s'est traduite en 2005 par une économie de l'ordre de 1,5 millions et de 2,4 millions en 2006. Ce dernier montant est définitivement acquis étant donné qu'aucun rattrapage n'est prévu.

Voilà donc les arguments déterminants aux yeux du Gouvernement pour vous inviter à refuser cette compression – que je traduirais d'arbitraire – de la masse salariale. Je conclurai en précisant que la fonction publique s'engage pour assurer un travail de qualité, que différents indicateurs, dont on a eu l'occasion de discuter à la CGF, tendent à donner un profil positif à l'administration publique. A savoir, nous engageons un nombre important d'apprentis en comparaison à d'autres administrations publiques, nous avons un faible taux d'absentéisme; autant de signes qui attestent d'un service public de qualité. Mais cela n'invite bien évidemment pas le Gouvernement à la satisfaction béate mais à de la responsabilité et nous nous engagerons en fonction des objectifs qui sont d'ores et déjà prévus dans le budget.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 33 voix contre 27. (Des voix dans la salle: Ce n'est pas possible!)

Le président: Alors, contre-épreuve ?

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 32 voix contre 25.

Le président: Je vous accorde une pause de vingt minutes, jusqu'à 16.20 heures. (*Brouhaha. Des voix dans la salle: Cela ne joue pas!*)

(La séance est suspendue durant vingt minutes.)

Le président: Mesdames et Messieurs, nous reprenons l'examen du budget.

Motion d'ordre

M. Pierre-André Comte (PS), président de groupe: Je demande au Parlement d'accepter une contre-épreuve sur le vote de tout à l'heure.

M. Jean-Michel Conti (PLR): Cela me gêne un peu, sur un point de procédure, de devoir contredire Pierre-André Comte mais écoutez, honnêtement, une contre-épreuve, elle se demande immédiatement après un vote. Le Parlement s'est prononcé à deux reprises. Il y a déjà eu une première contre-épreuve. On a voté deux fois sur cet objet et puis il y a eu la pause. Il aurait fallu la demander avant la pause. Je ne sais pas qui a voté. Je sais ce que j'ai voté mais je m'occupe de moi et, finalement, qui était là, qui n'était pas là, qui est parti, qui n'est plus là ou qui est revenu ? Il y a un problème au niveau de la procédure et une contre-épreuve, demandée une demi-heure après et après une pause, cela ne me paraît pas correct au niveau de la procédure parlementaire. Pour cette raison-là, je m'oppose à cette motion d'ordre et je vous demande de la refuser.

M. Pierre-André Comte (PS), président de groupe: Je ne peux pas accepter l'argument de Jean-Michel Conti parce que, manifestement ici, le constat d'un vote irrégulier a été fait après que la séance a été levée. Donc, à partir du moment où le président et le Bureau, et en particulier les gens qui se trouvent autour de la présidence du Parlement, font le constat qu'il n'y a pas eu un décompte correct, je pense qu'il est tout à fait utile et nécessaire de procéder à une contre-épreuve. Et ce n'est pas un abus de démocratie, c'est éviter qu'ensuite on puisse invoquer un éventuel vice de procédure.

Au vote, la motion d'ordre est acceptée par 27 voix contre 24.

Le président: Nous allons donc procéder à un nouveau vote. Je demande à celles et ceux qui votent de bien vouloir lever convenablement la main et de la garder levée jusqu'à ce que les scrutateurs aient dénombré les votes. Je reviens donc à la proposition qui vous est soumise au vote, à savoir la rubrique 101.301.02, et nous allons procéder au vote.

Au vote, en deuxième contre-épreuve, la proposition du Gouvernement et de la minorité de la commission est acceptée par 28 voix contre 27.

M. Serge Vifian (PLR) (*de sa place*): C'est une mascarade! Je lève ma séance!

Rubrique 101.317.00 – Frais de représentation et de réceptions

M. Fritz Winkler (PLR), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances: Je suis aussi stupéfait de voir ce qui se passe parce qu'il y en a qui sont partis depuis le vote, qui ont voté positivement. Je trouve que ce n'est quand même plus un vote démocratique. J'avais presque envie de dire: je prends mes cliques et mes claques et je pars aussi! Ce n'est pas normal et ce qui s'est réalisé ici n'est pas démocratique! Bon, on continue quand même mais ce n'est pas normal! (*Rires.*)

M. Michel Probst (PLR), président de groupe: Monsieur le Président, je demande une suspension de séance.

Le président: Je vous accorde une suspension de séance de cinq minutes.

(La séance est suspendue durant dix minutes.)

Le président: Voilà, nous allons reprendre nos débats. Monsieur le député Michel Probst ?

M. Michel Probst (PLR), président de groupe: Nous avons discuté de ce qui vient de se passer. Nous considérons que c'est un scandale comme les choses se sont passées, à savoir que nous avons voté trois fois. Il y a eu deux contre-épreuves, dont l'une s'est faite après la pause, ce qui fait que, pour nous, ces votes ne sont plus, après la pause, indicatifs. Quelqu'un est peut-être parti, quelqu'un est revenu. Donc, nous considérons cela avec un certain mépris. En tout cas, nous considérons que c'est un scandale!

A partir de là, nous allons quitter la salle parce qu'évidemment on ne peut pas, sereinement, discuter de ce budget, de ce point de détail du budget et des autres points, dans une sérénité qui n'est évidemment plus celle qui commande à l'étude d'un tel sujet et d'un tel objet. Donc, nous quittons la salle.

M. Jérôme Oeuvray (PDC), président de groupe: La prise de position du président, au nom du groupe libéral-radical, bien entendu doit nous interpeller. Nous suivrons le groupe libéral-radical et nous quitterons aussi la salle.

Nous pensons que l'argument qui pose effectivement problème, c'est la sérénité dans laquelle nous pouvons œuvrer pour la réalisation de ce budget. Nous regrettons effectivement que cela se soit passé de cette manière-là.

Je tiens ici à signaler que nous ne remettons nullement en doute les décisions prises par le président du Parlement qui, elles, l'ont été d'une manière correcte. Par contre, nous ne pouvons pas aujourd'hui sereinement élaborer le budget et nous quittons donc aussi la salle.

M. Pierre-André Comte (PS), président de groupe: Messieurs du groupe radical et du groupe démocrate-chrétien, vous n'êtes pas corrects! Il n'y a pas de scandale, il y a des votes qui ont été faits, il y a des votes qui ont été contestés et qui ont été refaits.

Il faut savoir la chose suivante, Monsieur Oeuvray. A la pause justement de ce Parlement, c'est le président du Parlement qui m'a sollicité pour déposer une motion d'ordre afin que ce vote soit répété! Voilà la réalité. Nous l'avons fait. Le résultat a donné ce que vous savez. Vous êtes des mauvais perdants! Quittez la salle! Vous ne faites pas honneur à la démocratie jurassienne!

Le président: Suite à ces déclarations, nous allons prendre le temps de compter si nous avons encore le quorum. Cas échéant, probablement pas, nous devrions, à ce moment-là, lever la séance.

(Les membres des groupes PLR et PDC quittent la salle.)

Le président: Nous sommes obligés de suspendre la séance puisque nous n'avons plus le quorum avec 24 députés présents.

J'aimerais encore, pour changer de sujet et puisque nous sommes dans les crises, vous annoncer que les ouvriers de la Boillat à Reconvilier ont décidé de la grève à 85 % de majorité. *(Applaudissements.)*

(La séance est levée à 16.45 heures.)